

LES RESSOURCES EN LIGNE DU TRADUCTEUR JURIDIQUE DE L'AN 2000

José YUSTE FRIAS
Université de Vigo, Espagne

La difficulté de la traduction juridique

Comme tous les textes spécialisés, les textes juridiques posent souvent au traducteur de graves problèmes de compréhension. Il est bien clair qu'un traducteur juridique est un spécialiste de la communication juridique et non pas un spécialiste juridique ou un juriste spécialisé: le traducteur juridique ne doit pas nécessairement être un expert à la fois du droit du pays de langue-source et du droit du pays de langue-cible. Néanmoins, il doit avoir les connaissances de base nécessaires qui lui permettent, d'un côté, de capter parfaitement le sens juridique de l'original, et, de l'autre, de traduire de manière telle à obtenir dans l'espace juridique réglementé par le texte traduit les mêmes résultats et les mêmes effets juridiques que ceux fournis par le texte original dans son propre espace.

Par conséquent, la principale difficulté en traduction juridique découle du fait que le traducteur doit transposer un message d'un ordre juridique à un autre où l'administration de justice, les définitions du droit, les origines historiques, les coutumes, les institutions et les procédures sont différentes.

La seule vraie grande difficulté, mais elle est de taille, que présente la traduction juridique procède de la variété et de la diversité des systèmes juridiques en présence. (GEMAR, 1979: 44)

Si le besoin d'un bon travail préparatoire de documentation est déjà beaucoup plus impératif en traduction spécialisée qu'en traduction générale, en traduction juridique, la documentation approfondie sur les différentes réalités juridiques, exprimées par les deux langues juridiques, reste toujours la première démarche indispensable à suivre, surtout quand on sait aussi qu'une même réalité juridique peut être appréhendée différemment dans les deux langues. L'inéluctable tâche de DOCUMENTATION JURIDIQUE s'avère être ainsi une véritable initiation régulière au droit comparé pour tout traducteur juridique. "Nul n'est censé ignorer la loi" et encore moins un traducteur juridique. Encore faut-il qu'elle soit portée facilement à sa connaissance. Le rôle d'un réseau public de grande diffusion comme Internet devrait permettre aujourd'hui un accès beaucoup plus égal à l'INFORMATION JURIDIQUE OFFICIELLE des pays du monde entier.

Systèmes judiciaires différents dans un espace juridique européen de plus en plus commun, telle est la situation à laquelle se trouve confronté le traducteur juridique français-espagnol-français de l'an 2000. Sur quelles ressources en ligne peut-il compter pour avoir accès aux CONNAISSANCES DE BASE et des systèmes judiciaires et des langages de chaque droit? Nous voudrions bien répondre à cette question en donnant ici, rien que pour commencer, une vision d'ensemble, toute subjective et incomplète, de quelques ressources juridiques françaises en ligne¹ dont dispose un traducteur juridique français-espagnol-français dans ce qu'on appelle le Net, le Web, la Toile ou, tout simplement, Internet.

Mais tout d'abord, un petit rappel des nouvelles structures symboliques qu'impose l'arrivée du numérique dans les pratiques traditionnelles de lecture (et, par conséquent, de saisie du sens) d'un document électronique.

L(a)'(r)évolution numérique

Apparemment (devrions-nous dire “virtuellement”?), depuis les années quatre-vingt-dix un système de communication et d'information composé de multiples éléments interdépendants (ordinateurs, modems, réseaux, logiciels, fournisseurs d'accès et de contenu...) est en ligne. Mais on veut y voir, surtout, un système intégré de partage de ressources à l'échelle mondiale: Internet permet de relier des millions d'usager d'origine culturelle, linguistique et sociale différentes. Ce vecteur d'échange ne peut nullement être ignoré du traducteur juridique de l'an 2000. À l'aube du troisième millénaire, tous les traducteurs spécialisés ont pris conscience qu'Internet n'est pas un phénomène de substitution de leurs propres ressources documentaires imprimées, mais un canal d'information documentaire supplémentaire. C'est dans ce sens qu'Internet est en train de transformer, au jour le jour, le labeur de documentation thématique et terminologique de tout traducteur internaute. Mais, attention! La documentation n'est plus analogique, il s'agit toujours, à présent, d'une DOCUMENTATION NUMERIQUE: le traducteur juridique de l'an 2000 branché sur Internet à la recherche d'une information documentaire juridique ponctuelle en réseau, doit être pleinement conscient de l'existence d'une nouvelle unité de communication qui est l'essence même de la documentation en ligne: le bit (*binary digit*) constitué de 0 et de 1.

Le numérique, le traitement digital de l'information, comporte de très lourdes conséquences: il a modifié en profondeur et le métier d'éditeurⁱⁱ et toutes les productions textuelles. En effet, l'hypertexte a bouleversé les données spatiales et temporelles de la production et de l'exploitation de l'information, tout en explosant les limites traditionnelles du texteⁱⁱⁱ: dans un hypertexte, le traducteur-internaute passe d'un point à un autre du texte et, sans avoir même à le parcourir en entier (d'un bout à l'autre), il peut toujours avoir accès à d'autres textes parce que n'importe quelle chaîne de caractère peut être reliée à une autre. Les possibilités d'association des documents entre eux, de parties de documents entre elles, sont énormes et ce, quelle que soit la nature des documents associés: son, image ou texte. Il faut l'admettre, la “révolution numérique” a déclenché, pour le meilleur ou pour le pire, une certaine évolution de la lecture traditionnelle. Finie la linéarité de la lecture. Le processus de lecture s'exerce ainsi à une véritable polytextualité où s'interfèrent des réseaux interactifs et les plus divers types de textes, de banques de données ou de messageries quelles que soient leur localisation de par le monde. Tout cela génère une nouvelle dimension, polymorphe, transversale, dynamique et sans fin de l'extensive lecture digitale qui lance le traducteur-internaute à la recherche labyrinthique^{iv} des meilleurs textes numériques en ligne, lors d'une documentation spécialisée déterminée. En redessinant les formes du raisonnement et de l'argumentation, la non-linéarité de la lecture redéfinit la culture tout entière:

Désormais, la clé de la culture ne réside pas dans l'expérience et le savoir, mais dans l'aptitude à chercher l'information à travers les multiples canaux et gisements qu'offre Internet. (SARAMAGO, 1999)

Il est très important de remarquer que, pour tout ce qui est “en ligne”, l'espace et le temps sont d'une toute autre nature que pour tout ce qui n'y est pas. Il s'agit d'un espace-temps déterritorialisé et impliquant, entre autres choses, de nouvelles temporalités, de nouveaux rapports de vitesse et de lenteur face aux pratiques traditionnelles d'écriture/lecture. Grâce à la révolution numérique, il est possible de collecter et de rassembler de vastes quantités de documents dans des espaces relativement réduits: les possibilités de stockage sont très vastes. En plus, sur la Toile, les documents électroniques trouvés sont dotés d'une certaine plasticité; la “révolution numérique” fait évoluer les textes à tout moment en les rendant fluides, mouvants: le “en ligne” permet de réutiliser à l'infini les documents électroniques, de les réactualiser, de les corriger, de les compléter avec les mises à jour qui s'imposent. Sur Internet, on navigue dans un univers qui s'apparente de plus en plus à un collage permanent, parfois trop fragmentaire car on dirait être face à des fragments successifs de textes qui sont appelés à se recomposer selon les désirs, les intérêts, les besoins, les intuitions ou le sérieux de la simple recherche documentaire du traducteur: l'interactivité virtuelle y est en permanence. Face à toute cette “(r)évolution numérique”, le traducteur spécialisé requiert de nouveaux savoir-faire, de nouvelles formations adaptées à ces nouveaux espaces-temps du réseau des réseaux où il est censé trouver ses nouvelles ressources documentaires.

Textes juridiques français sur le Web

Ce qui est particulier aux données juridiques, c'est le postulat de leur connaissance par tous les citoyens (“Nul n'est censé ignorer la loi”). Oui, d'accord, mais qui diffuse cette connaissance sur le Web? Il est vrai que des avocats, plus ou moins spécialisés dans des questions juridiques soulevées par Internet, ont déjà commencé à diffuser des actes officiels français sur le réseau des réseaux, sans oublier d'y livrer des analyses sur le droit ou de fournir des renseignements pratiques qui sont toujours les bienvenus dans une documentation juridique.

-Alain BENSOUSSAN [URL: <http://www.alain-bensoissan.tm.fr/site/plan/index.html>]

-Christine BOGUCKI [URL: <http://www.cyber-avocat.com/>]

-Valérie SEDALLIAN [URL: <http://www.internet-juridique.net/>] Me Valérie Sédallian, avocate au Barreau de Paris, est la responsable de la LETTRE DE L'INTERNET JURIDIQUE, un journal en ligne de droit traitant des Nouvelles Technologies de l'Information. Elle fournit aussi sur ce site une liste des ressources juridiques en droit étranger et français avec un bref commentaire explicatif sur le contenu.

Mais, chronologiquement, tout a commencé avec l'initiative de simples particuliers: ce sont eux qui ont été les premiers à établir la preuve que la diffusion de données juridiques, même volumineuses, est devenue, grâce à Internet, rapide, facile et peu coûteuse. Et c'est ainsi que la première mise à disposition gratuite de textes juridiques sur le Web résulte d'initiatives désintéressées et privées de quelques internautes pionniers:

-Jérôme RABENOU [URL: <http://www.rabenou.org>] a réalisé un site sobre et solide qui contient de nombreux codes et textes juridiques, notamment sur les bases de données juridiques. On y trouve aussi de nombreux liens des sites juridiques classés par thèmes: nouvelles ressources, ressources françaises, ressources européennes, organisations internationales, ressources américaines, ressources mondiales classées par pays. Un très important travail complètement

désintéressé et l'un des sites juridiques français qui demeure le plus fréquemment cité et consulté à l'étranger dans le domaine juridique.

-Fabrice GAUTHIER [URL: <http://www.planete.net/~mirage/>] a présenté les textes de loi et les codes au format HLP (fichier d'aide). Un choix dont l'intérêt semble surtout historique.

-Roger WIESENBACH [URL: <http://www.amgot.org/>], sous le pseudonyme AMGOT, est le responsable de la liste de diffusion *Law-France* [URL: <http://www.amgot.org/Law-France/>]. Sur son site, il avait commencé à numériser la table analytique du Journal Officiel, Lois et Décrets. Mais la police française eut trop tôt des doutes sur la légalité de la démarche de cet internaute américain vivant en France. C'est pour cela que l'Université de la Sarre^V [URL: <http://www.jura.uni-sb.de/france/>] avait proposé, dans sa Déclaration de Sarrebruck du 16 novembre 1997, d'héberger gracieusement cette table analytique pour assurer la fonction de "site de référence du droit français" tant que la diffusion des données publiques n'était pas assurée en France de manière satisfaisante, c'est-à-dire, jusqu'à la création du site LEGIFRANCE. On y trouve toujours toute une liste de sites web orientés sur la francophonie et le droit ainsi qu'une complète documentation juridique sur les Droits de l'Homme.

-Christian SCHERER [URL: http://www.admi.net/index_fr.html/] Ce site ADMINET d'un polytechnicien, ingénieur des mines, est important, notamment en raison de l'étendue de l'information juridique diffusée (Journal Officiel, Codes, etc.) et de sa fonction d'annuaire au niveau national et international. Sur la France, ADMINET propose des informations de droit constitutionnel; le Journal Officiel en texte intégral depuis janvier 1998; les sommaires des J.O. de 1996 à 1998; de nombreux articles de doctrine ainsi que des liens vers d'autres sites officiels, d'avocats ou proposant de la jurisprudence.

Dans ce premier temps des pionniers, ce fut surtout l'École de mines de Paris qui entreprit, dès le début de 1995, de mettre à la disposition de la communauté Internet un ensemble d'informations juridiques françaises de première nécessité (constitution, hymne national, composition du gouvernement, présentation générale de l'organisation administrative et territoriale de la France). Dès ses origines, le site officieux ADMINET s'imposa immédiatement dans les faits comme le premier grand centre de documentation d'initiative française sur le Web.

L'existence d'AdmiNet, site d'initiative spontanée, n'allait pas manquer de poser un formidable problème à *la Documentation française*, service officiel relevant du Premier ministre qui est normalement chargé, en vertu des textes, d'assurer de manière centralisée et contrôlée ce genre de service à l'échelon national, et qui dispose de moyens publics importants pour y parvenir. (SCHERER, Ch. 1996)

Or, un des moments-clés qui ont marqué le développement institutionnel de l'information juridique sur le Web s'est produit le 25 août 1997 avec le discours d'Hourtin du Premier ministre, Lionel Jospin^{vi}, dans le cadre informel de l'Université d'été de la communication où il a affirmé le principe d'une diffusion gratuite des "données publiques essentielles". On s'attendait à ce que tous les documents publics, libres de tout droit d'auteur ou de copyright, soient "virtuellement" diffusés par l'Administration Française dans un espace de cyber-citoyenneté. Internet permettrait un accès plus rapide et plus complet à toute l'actualité du droit français. Vraiment?

Internet et l'Administration Française

Avec l'annonce, le 16 janvier 1998, de la mise en place du PAGSI (Programme d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information, [URL: <http://www.internet.gouv.fr>]), qui confirmait les engagements pris à Hourtin par le Premier ministre, une nouvelle notion de contact avec l'Administration a eu lieu en France grâce à l'ouverture effective du site LEGIFRANCE [URL: <http://www.legifrance.gouv.fr>] le 2 février 1998 et son développement progressif [URL: <http://www.admifrance.gouv.fr>]. Voici quelques critiques du site dont la responsabilité technique incombe à la société ORT (concessionnaire pour le service public des bases de données juridiques) quelques jours après son arrivée:

(...) sur Légifrance, aucun document n'est disponible de façon fixe et claire, avec un URL associé. (...) pas de citation possible, pas de redistribution, pas d'accès direct à chaque loi sans passer par le système de requête... Quand on part de Légifrance pour atteindre un des "autres sites juridiques" proposé en lien... on reste avec un panneau Légifrance sur la gauche de l'écran, et l'URL de légifrance dans la zone de l'adresse du navigateur. (LE CROSNIER, H. 1998)

Et ça ne s'arrêtait pas là... les remarques continuaient:

On ne peut pas faire des liens durables aux documents de ce serveur, un grand malheur pour ceux qui veulent développer une étude sur le droit français, citant par URL des textes officiels. (WIESENBACH, R. 1998)

Les textes juridiques fondamentaux (les textes législatifs: Constitution de 1958, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, préambule de la Constitution de 1946, etc.) sont diffusés sur LEGIFRANCE mais le sont aussi sur d'autres sites officiels comme celui du Premier ministre [URL: <http://www.premier-ministre.gouv.fr>] ou d'autres sites institutionnels (comme ceux du Conseil Constitutionnel [URL: <http://www.conseil-constitutionnel.fr>] ou de ministères, comme celui de la justice [URL: <http://www.justice.gouv.fr/indexmaj.htm>]). Ces textes juridiques fondamentaux, dont le contenu est soit intangible (fixé par l'histoire) ou varie très lentement (Constitution), sont toutefois un peu dispersés et la cohérence de l'organisation juridique française peut parfois échapper au traducteur juridique qui visite le site LEGIFRANCE.

Le site LEGIFRANCE assure aussi la diffusion d'une liste impressionnante de codes: Code des assurances; C. civil; C. de commerce; C. des communes; C. de la consommation; C. des débits de boisson et des mesures contre l'alcoolisme; C. électoral; C. de la famille et de l'aide sociale; C. forestier; C. général des collectivités territoriales; C. des juridictions financières; C. des marchés publics; C. de la mutualité; C. pénal; C. des pensions civiles et militaires; C. des postes et télécommunications; C. de procédure pénale; C. de la propriété intellectuelle; Nouveau Code de procédure civile; C. de la route; C. rural; C. de la sécurité sociale; C. du service national; C. du travail; C. des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel; C. de l'urbanisme; C. de la voirie routière. À cette liste, il faut ajouter les Codes de déontologie pour les professions suivantes: médecin, policier, sage-femme, vétérinaire, chirurgien-dentiste, architecte. Tous les Codes sont diffusés à l'état brut, sans aucun commentaire.

La jurisprudence française paraît être la grande absente du Web. Toutefois, le Conseil Constitutionnel peut être considéré avec le Sénat [URL: <http://www.senat.fr>] comme une des institutions politiques les plus dynamiques à utiliser les possibilités d'Internet: le site du

Conseil Constitutionnel [URL: <http://www.conseil-constitutionnel.fr>] assure la diffusion de ses décisions en texte intégral depuis novembre 1997. Il s'agit d'une diffusion complète puisqu'elle peut comprendre, outre le texte intégral de la décision, le communiqué de presse émis à cette occasion, un rappel historique de l'affaire et des textes applicables, sans oublier un résumé de la décision. Les autres juridictions françaises ont une présence rarissime sur le Web.

Mais, rien de mieux pour un traducteur juridique, qui veut connaître un système judiciaire d'un pays déterminé, que d'avoir accès à l'information sur les différentes démarches juridiques du quotidien. Il est bien vrai, qu'au sens strict, il ne s'agit pas de l'information sur le droit, mais plutôt d'une traduction des normes juridiques en prescriptions pratiques compréhensibles par tous. Ce type d'information juridique pratique est assurée, en France, par le site officiel du service Internet de la Documentation Française appelé ADMIFRANCE [URL: <http://www.admifrance.gouv.fr>], avec la rubrique "VosDroits" qui n'est que la transposition sur le Web du service déjà existant sur le Minitel français. Cette information, essentiellement pratique, comporte parfois des références juridiques et établit même des liens hypertextes avec les textes juridiques qui fondent les procédures sur lesquelles le traducteur juridique est en train de se documenter.

Il ne faut pas oublier qu'il existe aussi des sites privés qui assurent également cette fonction d'information publique et pratique, mais toujours pour un secteur déterminé du droit français. Par exemple sur le site SOS-NET [URL: <http://sos-net.eu.org>] le traducteur découvre une véritable "Aide juridique gratuite", car il peut télécharger gratuitement, sous la forme d'un fichier zip, l'ensemble des données juridiques disponibles sur les droits et les obligations des étrangers en France; sur le droit de la consommation; le droit de la santé et le droit des successions. Sur la rubrique "Écrivain Public Virtuel" du site ADMINET [URL: <http://www.adminet.com/epv>] on peut trouver des modèles de correspondances de tous types (non seulement juridiques ou administratifs). Sur la rubrique "Modèles et rédaction de contrats" du site JURIS INTERNATIONAL [URL: <http://www.jurisint.org/>], le traducteur juridique peut utiliser à volonté les modèles de contrats, les clauses contractuelles usuelles et les guides de rédaction des contrats du commerce international, utilisés dans les transactions internationales.

Les vocabulaires juridiques de base

Un des tout premiers contacts du traducteur-internaute néophyte qui cherche de la documentation de base sur le système judiciaire français se produit avec le Ministère de la Justice. Sur son site, il y trouve de simples schémas et de brèves descriptions sur l'organisation de la justice en France (les juridictions françaises) sans oublier quelques références aux principaux acteurs de la justice française [URL: <http://www.justice.gouv.fr/justicef/intro.htm>]. Et c'est ainsi que lors de cette véritable initiation de base, il rencontre sur le site du MINISTERE DE LA JUSTICE son fameux "glossaire juridique" [URL: <http://www.justice.gouv.fr/motcles/mca.htm>] qui contient plus de 300 termes, face au plus de *200 mots-clés de la Justice* publié en imprimé par le même ministère dans sa collection "les guides de la justice". Mais le Ministère de la Justice n'est pas le seul site officiel à fournir un vocabulaire juridique de base. Le Ministère des Affaires Étrangères, dans sa "Mission d'Adoption Internationale (MAI)" offre un glossaire de plus de 100 termes sur l'adoption internationale [URL: <http://www.france.diplomatie.fr/MAI/glossair.html>] .

¹Mais le traducteur juridique de l'an 2000 peut mieux trouver le juste mot qu'il lui faut pour sa traduction dans une des plusieurs banques de données que fournit le serveur d'information juridique ouvert à Nancy depuis mai 1996 appelé LE JURIPOLE DE LORRAINE [URL: <http://juripole.u-nancy.fr:80/banques.html>]. Il s'agit de bases de données gratuites beaucoup plus spécifiques et ciblées sur un domaine juridique déterminé: 6.000 références de doctrine française, 4.000 de droit européen et une analyse de 120 normes communautaires. On y trouve ainsi:

-sous la responsabilité principale de Serge BRAUDO, “Le Dictionnaire du Droit Privé” (avec une version italienne) [URL: <http://www.u-nancy.fr:80/braudo/dictionnaire/cadre.html>] et “Le Vocabulaire de l'arbitrage” [URL: <http://www.u-nancy.fr:80/braudo/arbitrage2/lexique.html>]

-sous la responsabilité principale de François JACQUOT (Directeur scientifique du serveur) et à propos de la Doctrine française, “La base de données du Centre de Recherche de Droit Privé, Sciences Économiques et Gestion de l'Université de Nancy 2” [URL: <http://www.u-nancy.fr:80/doctrine.html>]

-sous la responsabilité principale de Martine CLAVEL et à propos de la Doctrine européenne, “La base de données du Centre de Documentation Européenne” [URL: http://www.u-nancy.fr:80/doctrine_ceu.html]

-sous la responsabilité principale de Véronique MONTEMONT et Alexis BAUMANN (concepteur et administrateur du serveur), “Le Dictionnaire des Citations Littéraires sur le Droit” [URL: <http://www.u-nancy2.fr/Citations/>]

Un des acteurs de justice le plus caractéristique du système judiciaire français est l'Huissier de Justice. Un petit “Lexique de la profession” de 29 termes est fourni par un site entièrement dédié à l'Huissier de Justice [URL: http://www.huissier-justice.fr/profession/prof_lex.htm]. Un autre lexique beaucoup plus restreint (18 termes) se trouve sur un autre site dédié aussi aux huissiers de justice [URL: <http://www.huissiersdejustice-hp.com/lexique.html>].

Et pour finir, nous voudrions faire référence aux mémoires de terminologie présentés sur le site de la TELE3 de l'Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III [URL: <http://www.tele3.net/terminologie/memoires.htm>]. Il s'agit de mémoires de maîtrise de L.E.A élaborés par les étudiants qui peuvent aider, d'une certaine manière, le traducteur spécialisé. Pour le traducteur juridique français-espagnol-français, mentionnons ici le glossaire terminologique trilingue (Français-Anglais-Espagnol) sur “Le contrat (droit des obligations)” de N. BETZI [URL: <http://www.tele3.net/terminologie/contrat/alpha.htm>].

ⁱNous nous réservons les ressources espagnoles et européennes en ligne pour de prochaines occasions.

ⁱⁱ Pour une encyclopédie multimédia, par exemple, le public n'accepte plus que les textes soient obsolètes, ce qui conduit à l'augmentation de la fréquence des mises à jour.

ⁱⁱⁱ pour créer le “texte brisé” dont parlait Roland Barthes.

^{iv} *Quiconque a essayé un jour d'entrer dans Internet sait qu'il ne faudrait pas parler d'“autoroutes” de l'information mais plutôt de labyrinthes* (ATTALI, J. 1995)

^v Le Dr. Maximilian HERBERGER et le Dr. Helmut RÜBMAN, de l'Institut de Droit Informatique, sont les responsables du *Web Juridique de Sarrebruck* où l'on peut trouver de l'information juridique sur le droit allemand et français.

^{vi} Un discours intitulé *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information* et disponible sur Internet [URL: <http://www.premier-ministre.gouv.fr/PM/D250897.HTM>]

Références bibliographiques

- ATTALI, J. (1995) : “Les labyrinthes de l'information” *Le Monde*, Jeudi 9 novembre, p. 18.
Article placé sur le serveur de *Synec-doc* avec l'aimable autorisation de Jacques Attali et le journal *Le Monde*.
URL: <http://www.synec-doc.be/doc/attali.htm>
DATE DE CONSULTATION: 03/02/00
- GEMAR, J.-C. (1979) : “La traduction juridique et son enseignement: aspects théoriques et pratiques” *Meta*, XXIV, 1, pp. 35-53.
- LE CROSNIER, H. (1998) : *Légifrance: y'a quand même à redire*. Article sur Internet
URL: <http://www.info.unicaen.fr/herve/>
DATE DE CONSULTATION: 27/01/00
- SARAMAGO, J. (1999) : “À quoi sert la communication?” *Le Monde diplomatique*, coll. “Manière de voir”, n° 46, juillet-août, pp. 48-49. Article déjà paru dans *Le Monde diplomatique* en décembre 1998.
- SCHERER, Ch. (1996) : “Internet et l'Administration”. Article paru dans *Réalités Industrielles et disponible sur Internet*
URL: <http://www.ensmp.fr/industrie/cgm/realites/scherer.html>
DATE DE CONSULTATION: 27/01/00
- SEDALLIAN, V. (1998) : “Internet et l'évolution de la pratique professionnelle des avocats”. Article présente lors de la *2^e Conférence franco-américaine sur le Droit et l'Intelligence artificielle* et disponible sur Internet
URL: <http://www.internet-juridique.net/chroniques/avocateinternet.html>
DATE DE CONSULTATION: 8/02/00
- WIESENBACH, R. (1998) : “Legifrance est arrivé” dans *Law-France*. Liste de diffusion sur Internet. Message expédié le 6/02/98.
URL: <http://www.amgot.org/lfd72.htm>
DATE DE CONSULTATION: 27/01/00